



Appareil ménager défectueux, sous garantie

Par **blanquette**, le **01/12/2010** à **15:50**

Bonjour, rnj'ain acheté une machine à laver le linge le 25.11.2009, elle vient d'avoir un an et a encore une année de garantie, mais c'est la troisième fois qu'elle présente la même panne : verrou de porte et module de puissancernje ne veux pas qu'on me laisse une machine de cette "qualité" en attendant que garantie soit finie....et financer moi-même ce "défaut"..quel recours ?

Par **mimi493**, le **01/12/2010** à **17:55**

Si c'est une grande marque, tentez d'écrire au service consommateur en expliquant le problème récurrent et que le vendeur fait mal les réparationsrnrnGardez précieusement les "factures" de réparation (même si vous ne payez pas vous devez avoir un document décrivant ce qui a été fait) car le réparateur a une obligation de résultat et ensuite vous ferez jouer cette obligation après la garantie commerciale.

Par **henri45**, le **05/06/2011** à **07:34**

Pour les appareils endommagés ou défectueux sous garantie, plusieurs recours vous sont disponibles. L'article suivant énumère et décrit en détails la variété de choix possibles pour les consommateurs.rn<http://www.avocatforum.com/uncategorized/quels-sont-vos-recours-si-votre-appareil-menager-est-defaillant-dans-la-premiere-annee-de-son-utilisation-274.htm>

Par **Vero27**, le **04/01/2013 à 18:43**

[fluo]bonjour[/fluo] J ai a here un radiateur en October 2011, a aujourd'hui il ne fonctionne plus. Il m'a été échangé aujourd'hui en maintenant la garantie à la date initiale d'achat. Je pensais que la garantie repartait pour 2 ans à partir du changement ??[fluo] merci[/fluo]

Par **Lag0**, le **04/01/2013 à 18:47**

Bonjour,
Non, lors d'un échange de produit sous garantie, c'est l'ancienne garantie qui continue.